

L'OSCE d'un coup d'œil

De Vancouver à Vladivostok, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui compte quelque 3 400 membres du personnel répartis dans 19 opérations de terrain et plusieurs institutions et organes spécialisés, s'emploie à favoriser la sécurité dans la région pour ses 56 États participants et 11 partenaires pour la coopération.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États par le biais du dialogue politique au sujet des valeurs partagées et par des activités pratiques qui ont une influence durable sur le cours des événements.

Mandat. Reconnue en tant qu'accord régional au titre de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans son espace. Son approche de la sécurité est unique dans la mesure où elle est à la fois globale et coopérative. Elle est globale en ce sens qu'elle traite des trois dimensions de la sécurité (politico-militaire, économique-environnementale et humaine). Elle s'occupe donc d'une vaste gamme de questions ayant trait à la sécurité, notamment la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les droits de l'homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies relatives à la police, la lutte contre le terrorisme, les mesures de lutte contre la traite des êtres humains et les activités économiques et environnementales. Elle est coopérative dans le sens où les 56 États jouissent tous d'un statut égal. Les décisions sont prises par consensus et elles sont politiquement mais non juridiquement contraignantes.

Histoire. L'origine de l'OSCE remonte à la période de *détente* du début des années 70 lorsque la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a été constituée pour servir d'instance multilatérale de dialogue et de négociation entre l'Est et l'Ouest. Lors des réunions qui se sont déroulées deux années durant à Helsinki et à Genève, la CSCE est parvenue à un accord sur l'*Acte final d'Helsinki*, signé le 1er août 1975. Ce document comprenait un certain nombre d'engagements clés sur des questions politico-militaires, économique-environnementales et de droits de l'homme, et a également établi les principes fondamentaux régissant le comportement des États à l'égard de leurs ressortissants et les uns envers les autres.

À la fin de la guerre froide, la CSCE a assumé un nouveau rôle en gérant le changement historique survenu en Europe et en répondant aux nouveaux défis à la sécurité de l'après guerre froide. Cela l'a amenée à créer de nouvelles institutions et capacités opérationnelles permanentes, notamment un Secrétariat, un Bureau des élections libres et un Centre de prévention des conflits. Un accord capital en matière de maîtrise des armements, le *Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe*, a été conclu en 1990 et mis à jour en 1999. D'autres traités importants dans le domaine de la sécurité militaire incluent le *Traité sur le régime « Ciel ouvert »* de 1992, le *Document de Vienne* de 1999 et le *Document sur les armes légères et de petit calibre* de 2000. Au début des années 90, les réunions sont devenues plus régulières, des opérations de terrain ont été établies et les activités de la Conférence sont devenues plus structurées. Reconnaisant que la CSCE n'était plus simplement une conférence, le Sommet de Budapest de 1994 a convenu d'en changer l'appellation en Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Gouvernance et fonctionnement. La Présidence de l'OSCE est assurée annuellement à tour de rôle par l'un de ses États participants. En 2006, la Présidence était assurée par la Belgique. Avec la Slovénie (2005) et l'Espagne (2007), elle constitue la Troïka de l'OSCE qui assure la continuité des activités de l'OSCE et conseille le Président en exercice. La Finlande présidera l'Organisation en 2008.

Le Président en exercice peut également nommer des représentants personnels ou spéciaux pour traiter de questions ou de situations spécifiques.

Des sommets de chefs d'État ou de gouvernement se tiennent régulièrement. Entre les sommets, le Conseil ministériel se réunit en tant que réunion annuelle des ministres des affaires étrangères pour passer en revue les activités de l'OSCE et lui fournir des avis et des orientations. Une fois par an, le *Forum économique et environnemental* se réunit pour débattre de questions économiques et environnementales déterminées. La *Conférence d'examen des questions de sécurité* et la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* portent sur des questions clés ayant trait respectivement aux dimensions politico-militaire et humaine.

Le Conseil permanent est le principal organe permanent pour les consultations et la prise de décisions sur le plan politique. Composé des représentants permanents des États participants auprès de l'OSCE, il se réunit chaque semaine pour examiner toutes les questions pertinentes et prendre les décisions appropriées.

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité – traitant de la dimension politico-militaire de l'OSCE – se réunit également chaque semaine à la Hofburg à Vienne.

Le Secrétariat de l'OSCE est situé à Vienne. Il est dirigé par le Secrétaire général Marc Perrin de Brichambaud (France) qui a été nommé en juin 2005 pour une durée de trois ans. En sa qualité de chef de l'administration de l'Organisation, l'Ambassadeur Perrin de Brichambaud en gère les structures et les opérations et apporte son concours à la Présidence de l'OSCE.

Pour aider les États à se conformer aux principes et aux engagements de l'Organisation, l'OSCE a créé les institutions spécialisées suivantes : le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (établi en 1990 en tant que Bureau des élections libres) basé à Varsovie (Pologne), le Haut Commissaire pour les minorités nationales (1992) basé à La Haye (Pays-Bas), et le Représentant pour la liberté des médias (1997) basé à Vienne. Organe distinct, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (1991) basée à Copenhague et composée de plus de 300 parlementaires de tous les États participants, favorise le dialogue interparlementaire et joue également un rôle important dans l'observation d'élections.

L'OSCE dispose de 19 opérations de terrain dans 17 États. Soixante et onze pour cent du Budget unifié révisé de l'OSCE de 2006, d'un montant de 162 712 100 euros, a été affecté aux opérations de terrain, 18 % au Secrétariat et 11 % à ses institutions.

Organigramme de l'OSCE

Sommet

Réunion périodique des chefs d'État ou de gouvernement de l'OSCE

Conseil ministériel

Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères
(sauf les années où a lieu un sommet)

Forum pour la coopération en matière de sécurité

Organe permanent chargé de la maîtrise des armements et des MDCS (réunion hebdomadaire à Vienne)

Conseil permanent

Organe permanent chargé des consultations et de la prise de décisions sur le plan politique
(réunion hebdomadaire à Vienne)

Assemblée parlementaire de l'OSCE

Copenhague

Président en exercice

Belgique (2006)

Troïka (2006)

(Slovénie, Belgique, Espagne)

Représentants personnels du Président en exercice

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

Varsovie

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Vienne

Secrétaire général

Vienne

Haut Commissaire pour les minorités nationales

La Haye

Secrétariat de l'OSCE

Vienne

Bureau de Prague

Missions et autres activités de terrain de l'OSCE

Europe du Sud-Est

- Présence en Albanie
- Mission en Bosnie-Herzégovine
- Mission en Croatie
- Mission au Kosovo
- Mission au Monténégro

- Mission en Serbie
- Mission à Skopje chargé d'éviter le débordement du conflit

Europe orientale

- Bureau de Minsk
- Mission en Moldavie
- Coordonnateur des projets en Ukraine

Caucase du Sud

- Bureau de Bakou
- Mission en Géorgie
- Bureau d'Erevan

Asie centrale

- Centre d'Almaty
- Centre d'Achkhabad
- Centre de Bichkek
- Centre de Douchanbé
- Coordonnateur des projets en Ouzbékistan

Groupe de planification de haut niveau

Planification d'une force de maintien de la paix de l'OSCE pour le Haut-Karabakh

Assistance de l'OSCE à la mise en œuvre d'accords bilatéraux et multilatéraux

- Représentant de l'OSCE auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite
- Représentant de l'OSCE auprès de la Commission d'experts estonienne sur les militaires à la retraite
(désactivée le 1er septembre 2006)

Organes liés à l'OSCE

Groupe consultatif commun

Chargé de promouvoir la mise en œuvre du Traité FCE, se réunit régulièrement à Vienne

Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert »

Chargée de promouvoir l'application du Traité sur le régime « Ciel ouvert », se réunit régulièrement à Vienne

Cour de conciliation et d'arbitrage

Genève

_____ = Rapport hiérarchique

----- = Fournit un appui